



Les universités canadiennes disposent rarement de fonds destinés à aider les étudiants étrangers à poursuivre des études au niveau du baccalauréat. La plupart des bourses offertes par les universités et par le gouvernement du Canada se limitent aux études de niveau supérieur au baccalauréat³. Pour tout renseignement concernant l'aide financière offerte par un établissement en particulier, il faut écrire à celui-ci une année avant de s'y inscrire.

Pour le moment, l'étudiant étranger peut bénéficier des programmes suivants du gouvernement canadien :

Programme de bourses de perfectionnement et de travail libre du Commonwealth :

Ce programme sert à donner à l'étudiant du Commonwealth la possibilité de faire des études supérieures dans des pays du Commonwealth autres que le sien. Le candidat, qui doit être désigné par les autorités scolaires de son pays, est donc prié de s'adresser à l'Office des bourses du Commonwealth dans son pays d'origine.

Agence canadienne de développement international (ACDI) :

L'assistance technique offerte aux étrangers sous forme de bourses d'études universitaires et de stages de formation au Canada est administrée par l'ACDI. Cette aide est accordée à la demande des gouvernements bénéficiaires, mais l'étudiant admissible aux bourses des divers programmes de l'ACDI doit être désigné par son propre gouvernement. Le candidat éventuel doit donc s'adresser, pour tout renseignement supplémentaire, au ministère ou département de son pays qui s'occupe du domaine dans lequel il désire étudier ou recevoir une formation au Canada. Les demandes personnelles d'aide financière présentées directement à l'ACDI ne seront pas prises en considération.

³Tous les renseignements nécessaires sur les bourses accordées par le Canada se trouvent dans *Study Abroad (Études à l'étranger, Estudios en el extranjero)* XXVI, UNESCO, 1989-1991, pages 382-439.